

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2024_2_3**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 34

**Objet : Finances Dépenses
investissement ouverture
de crédits**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 20 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Février 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget
- liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme

Considérant le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors Remboursement d'emprunts et opération d'ordre et reste à réaliser) s'élevant à 1 785 767 €

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'autoriser M. le Président à engager les dépenses d'investissement nécessaires ci-dessous avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 215 868 €.**
- **Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024.**

Op 139 fonction 213 Compte 2317	Rénovation énergétique Ecole de St Pardoux	73 300 €
Op 140 fonction 213 Compte 2317	Rénovation énergétique Ecole de Mazières	134 100 €
Op 124 fonction 01 Compte 2051	Logiciel	6825 €
Op 124 fonction 01 Compte 2188	Autres matériels	943 €
Op 121 fonction 121 Compte 21831	Matériel informatique dans les écoles	700 €
	TOTAL	215 868 €

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 20/02/2024
Publié le
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

